

pas sans autre l'inscrire sur la liste des infirmités congénitales graves reconnues par l'AI. C'est pourquoi, selon nous, cette option n'existe pas. Il faut donc trouver d'autres cadres, d'autres moyens pour accompagner les personnes qui sont touchées par la dyslexie. Un des cadres possibles est le canton. Vous l'avez dit, Monsieur Fournier, c'est un débat qui a été tenu dans le cadre de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT). Les thérapies qui existent, pour l'essentiel la logopédie et la psychomotricité, qui peuvent atténuer les symptômes de la dyslexie, relèvent de la compétence des cantons, et ce depuis l'entrée en vigueur de la RPT.

C'est donc la raison pour laquelle, du point de vue de l'assurance-invalidité – j'ai donné les éléments qui nous font arriver à la conclusion que la dyslexie n'est pas considérée comme une infirmité présente à la naissance accomplie de l'enfant –, la dyslexie en soi ne peut pas ouvrir de droit à une rente AI par exemple, ni d'ailleurs entraîner des coûts à la charge de l'assurance-invalidité. J'entends bien que cette réponse ne vous satisfait pas. J'ai essayé de vous indiquer comment nous faisons la différence entre infirmité et maladie. Il nous semble donc, dans ces conditions, qu'il n'y a pas d'autres analyses à réaliser et qu'il faut que les questions relatives à la dyslexie soient réglées dans le cadre cantonal, dans le cadre qui existe aujourd'hui, tel qu'il est fixé aujourd'hui.

17.4076

Postulat Rechsteiner Paul.
Perspektiven
der schweizerischen Drogenpolitik

Postulat Rechsteiner Paul.
Avenir de la politique suisse
en matière de drogue

Ständerat/Conseil des Etats 15.03.18

Präsidentin (Keller-Sutter Karin, Präsidentin): Der Bundesrat beantragt die Annahme des Postulates.

Rechsteiner Paul (S, SG): Weil kein Gegenantrag gestellt ist und der Bundesrat beantragt, das Postulat anzunehmen, verzichte ich angesichts der fortgeschrittenen Zeit auf eine weitere Begründung. Das heisst nicht, dass die Sache nicht von grosser Bedeutung ist. Ich gehe aber davon aus, dass der Bundesrat die Arbeiten nach der Annahme des Postulates so, wie in der schriftlichen Stellungnahme angekündigt, einleiten wird. Wenn dann der Bericht vorliegt, werden Weichen gestellt werden können.

Berset Alain, président de la Confédération: La politique suisse actuelle en matière de drogue, telle qu'elle est menée et telle qu'elle a été conçue, a permis de faire des pas importants. Nous voyons cependant que de nouveaux défis sont posés aujourd'hui. Il y a une évolution au niveau international, au niveau cantonal et au niveau des villes. Dans le cadre du traitement au Conseil national de toute une série de motions visant l'introduction d'un article expérimental permettant la mise en place de projets pilotes dans ce domaine, le Conseil fédéral a déjà eu l'occasion de déclarer qu'il était disposé à agir. Vu ces évolutions, c'est dans ce sens que le Conseil fédéral a aussi proposé d'accepter ce postulat. Un état des lieux en matière de politique de lutte contre la drogue nous paraît nécessaire après toutes ces années. C'est la raison pour laquelle nous vous proposons d'adopter ce postulat.

Angenommen – Adopté

17.4205

Interpellation Seydoux-Christe Anne.
Bericht über die Umsetzung
der Agenda 2030 durch die Schweiz

Interpellation Seydoux-Christe Anne.
Rapport sur la mise en oeuvre
de l'Agenda 2030 en Suisse

Ständerat/Conseil des Etats 15.03.18

La présidente (Keller-Sutter Karin, présidente): L'interpellatrice n'est pas satisfaite de la réponse écrite du Conseil fédéral, mais elle ne demande pas l'ouverture de la discussion. – L'objet est ainsi liquidé.

17.4210

Motion Zanetti Roberto.
Experimentierartikel
als Grundlage für Studien
zur regulierten Cannabis-Abgabe

Motion Zanetti Roberto.
Etudes sur la remise contrôlée
de cannabis. Créer un article
relatif aux projets pilotes

Ständerat/Conseil des Etats 15.03.18

Präsidentin (Keller-Sutter Karin, Präsidentin): Der Bundesrat beantragt die Annahme der Motion.

Zanetti Roberto (S, SO): Es geht hier ausdrücklich nicht um eine Liberalisierungs- oder Legalisierungsdebatte, sondern lediglich um die Möglichkeit, eine Experimentierphase zu absolvieren. Es ist kein Antrag auf Ablehnung der Motion gestellt, deshalb fasse ich mich auch so kurz wie möglich. Ich danke dem Bundesrat, dass er die Motion zur Annahme empfiehlt. In der Motion sind ja eigentlich zwei Punkte erwähnt. Der erste Punkt: Man soll prüfen, ob mit der jetzigen Rechtsgrundlage eine solche Experimentierphase möglich ist. Ich bitte den Bundesrat, diese Frage grossherzig zu prüfen. Der zweite Punkt: Sollte eine solche Experimentierphase nicht möglich sein, dann bitte ich ihn, unverzüglich die gesetzlichen Grundlagen dafür zu schaffen.

Gleichlautende Vorstösse sind im Nationalrat deponiert worden. Angesichts der Anzahl der Mitunterzeichnerinnen und Mitunterzeichner im Nationalrat gehe ich davon aus, dass diese Vorstösse dort auch gute Chancen haben. Das wäre immerhin ein Zeichen an den Bundesrat, dass der Wille des Gesetzgebers darin besteht, diese befristete Experimentierphase zu ermöglichen, sodass man faktenbasiert zu gegebener Zeit eine Liberalisierungs- oder Legalisierungsdebatte führen kann, dies dann ohne Zeitdruck – übers Kiffen soll man nicht unter Zeitdruck diskutieren. Ich danke Ihnen und bitte Sie, insbesondere den ersten Punkt, ob man eine Experimentierphase ohne gesetzliche Änderungen bewilligen kann, eingehend zu prüfen.

Berset Alain, président de la Confédération: Je peux vous confirmer, Monsieur le conseiller aux Etats Zanetti, que cette analyse a déjà été réalisée puisque l'Office fédéral de la



santé publique a dû se prononcer sur une demande concrète émanant d'une ville et d'une université pour réaliser une étude scientifique. Du point de vue légal, la situation, pour nous, est très claire: la loi sur les stupéfiants interdit la remise de cannabis à des fins non médicales – je le souligne –, même si c'est dans le cadre d'une étude scientifique. La base légale est donc claire.

Cela dit le Conseil fédéral pense aussi qu'il serait nécessaire, intéressant, utile de pouvoir procéder à de telles études scientifiques. C'est la raison pour laquelle il s'est déclaré d'accord de développer la base légale nécessaire pour pouvoir autoriser des études de ce type. Il s'agirait concrètement d'inscrire dans la loi sur les stupéfiants un article relatif aux projets pilotes. Cela pourrait aller dans ce sens-là.

Par conséquent, et parce qu'il souhaite aussi disposer d'une base légale qui permet d'agir pour faire ce type d'études, le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

Angenommen – Adopté

17.4214

**Interpellation Stöckli Hans.
Werbung für ungesunde Lebensmittel.
Wie können wir die Kinder schützen?**

**Interpellation Stöckli Hans.
Publicité pour des aliments
portant atteinte à la santé.
Comment protéger les enfants?**

Ständerat/Conseil des Etats 15.03.18

Präsidentin (Keller-Sutter Karin, Présidentin): Herr Stöckli ist von der schriftlichen Antwort des Bundesrates teilweise befriedigt. Er beantragt Diskussion. – Sie sind damit einverstanden.

Stöckli Hans (S, BE): Sie haben zu Recht gesagt, dass ich von der Antwort des Bundesrates teilweise befriedigt bin. Ich bin befriedigt, weil der Bundesrat schreibt, dass er die Problematik ernst nimmt, und weil er weiß, dass die Kinder vor Werbung für ungesunde Lebensmittel geschützt werden müssen. Er verweist in seiner Antwort auch auf das Projekt Actionsanté, mit welchem sich die Lebensmittel- und Getränkehersteller in der Schweiz freiwillig verpflichtet haben, um die an Kinder gerichtete Werbung einzuschränken. Nur ist dieses Projekt leider seit drei Jahren abgeschlossen, und es hat keine Möglichkeit gegeben, es mit einer Selbstverpflichtung weiterzuführen, insbesondere weil für die entsprechenden Indikatoren keine Einigkeit gefunden werden konnte. Meine Frage, Herr Bundesrat, lautet: Wann müsste allenfalls eine vom Staat unterstützte Massnahme ergriffen werden, wenn die Freiwilligkeit nicht zu Lösungen führt?

Was die Werbeaktionen innerhalb und außerhalb der Schweiz betrifft, bin ich froh zu lesen, dass der Bundesrat bereit ist, im Rahmen der Schweizer Ernährungsstrategie 2017–2024 mit dem BWL einen Aktionsplan zu entwickeln, weil die entsprechenden Informationen fehlen. Dieser soll Mitte 2018 veröffentlicht werden. Bei der Ausarbeitung dieses Aktionsplans, Herr Bundesrat, wird es von besonderer Bedeutung sein, dass die Ziele klar formuliert und dass auch eindeutige Indikatoren festgelegt werden, damit die künftige Wirkung der getroffenen Massnahmen beurteilt und gemessen werden kann.

Ich persönlich habe nichts dagegen, dass man versucht, solche Massnahmen auf freiwilligem Weg durchzusetzen. Nur muss auch sichergestellt werden, dass damit nicht heisse Luft erzeugt, sondern wirkungsvolle Arbeit geleistet wird.

Berset Alain, président de la Confédération: La question que vous posez, Monsieur le conseiller aux Etats Stöckli, est très pertinente. Elle nous préoccupe aussi: c'est la question de savoir comment faire pour définir une approche qui allie publicité et santé publique, si on peut le dire ainsi. Le Conseil fédéral est d'avis qu'il doit être possible et qu'il est possible de promouvoir une alimentation saine en collaborant avec l'industrie sur une base volontaire pour autant que certaines conditions soient remplies.

J'aimerais dans ce cadre-là rappeler Action Santé. Action Santé est une initiative soutenue par l'Office fédéral de la santé publique et l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires. Chaque producteur de denrées alimentaires et de boissons partenaire de Swiss Pledge a pris en 2011 un engagement volontaire: celui de réduire la publicité destinée aux enfants de moins de 12 ans. Engagement volontaire, vous me direz. Il est arrivé à échéance en 2014. Il n'a pas été reconduit par la Confédération. Il a été salué. Je crois qu'il a été utile, mais qu'il a aussi montré un peu les limites de cet exercice, notamment en raison du caractère non contraignant, et du manque de crédibilité je peux dire aussi, je crois, de cette situation, de cet engagement, dans la mesure où c'étaient les entreprises elles-mêmes qui fixaient les critères. Des études menées mettent en évidence que, pour avoir de la crédibilité auprès du public et pour qu'une telle action soit couronnée de succès, il y a quelques éléments qui doivent être pris en compte, notamment le fait que ce doivent être les gouvernements et non l'industrie qui définissent les critères pertinents et d'autre part qu'il faut un monitoring qui ne soit pas mené par l'industrie évidemment, mais qui soit aussi indépendant que possible.

Sur le plan européen, j'aimerais mentionner les travaux menés par l'Organisation mondiale de la santé, notamment son Bureau régional pour l'Europe, qui a publié des critères nutritionnels en 2015. Ces critères ont aussi été repris par l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires et intégrés dans la Stratégie suisse de nutrition pour limiter le marketing destiné aux enfants.

Nous avons, en Suisse, toujours privilégié une approche volontaire. Celle-ci a toujours, évidemment, ses limites, mais dans bien des cas elle a pu nous fournir des résultats très probants et efficaces. Un des éléments, qui concerne tout le monde, c'est la réduction de la quantité de sel dans les mets préparés et dans le pain, notamment, qui a pu être obtenue en travaillant très étroitement avec la filière alimentaire.

Nous avons beaucoup avancé dans la discussion que nous menons, depuis 2015, sur la question de la teneur en sucre, notamment, dans les céréales pour le petit-déjeuner et les yogourts. J'ai déjà eu l'occasion de vous en parler. Dans ce domaine aussi, les résultats sont encourageants. L'avantage de ce type de méthode, c'est qu'on arrive à inclure l'industrie, mais il faut toujours faire un bilan pour voir à la fin si l'on a pu arriver là où on le souhaitait, si les mesures volontaires et de coordination suffisent ou pas.

Nous souhaitons poursuivre la politique actuelle. Je crois que les exemples que je viens de citer montrent que nous avons la possibilité de concilier les intérêts économiques, probablement aussi en termes de publicité, et ceux de la protection de la santé; et nous poursuivrons les efforts, notamment pour inviter chaque entreprise à concrétiser son engagement dans le cadre d'Action Santé.